



COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°13

Réunions du bureau Exécutif du : 11 Décembre 2020

Présidence : M. Karim ABED

Présents : MM. Olivier GONCALVES, Nicolas PEZZOLI, Fabrice POREE, Noël RIFFAUD et Denis SOTO

Assistent : MM. Maxime APRUZZESE, Jean-Michel DERMARDIROSSIAN et Vincent PACE

Excusé : M. Jérôme CASCALES

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

***Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au COVID-19,
la Commission Régionale des Arbitres s'est réunie en présentiel et par voie téléphonique.***

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal de réunion du Bureau Exécutif des 14 et 22.11 (PV 12) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Président Karim ABED remercie les membres de CRA d'avoir pu se rendre disponibles pour cette réunion en visioconférence en fonction de leurs impératifs.

Le Président Karim ABED et les membres du Bureau Exécutif de la CRA ayant appris le décès brutal d'Éric BROCAS Arbitre honoraire de la Fédération et Observateur de la DTA, s'associent à l'hommage rendu ce jour même par le monde de l'arbitrage et du football et présentent à sa famille et à ses proches leurs plus sincères condoléances.

Le Président Karim ABED confirme aux membres de la CRA que la proposition de composition de la Commission jusqu'à la fin de la présente saison sportive sera validée par le Comité de Direction de Ligue du 05.01.2021. Il a le plaisir également d'annoncer que Jean-Michel DERMARDIROSSIAN a accepté de rejoindre le Bureau Exécutif de la CRA, déjà membre de la Commission depuis plusieurs saisons. Félicitations de tous les participants.

Le Secrétariat Général de la Ligue ayant informé la CRA sur la nécessité de nommer un représentant de la CRA auprès de la CRADR, le Bureau Exécutif de la CRA va se charger de trouver la personne idoine pour occuper ce poste soit au sein de ses membres actuels, soit auprès d'Arbitres non actifs, cela implique qu'elle sera également membre de la CRA.

POINTS ABORDES

POLE PROMOTIONNEL

Nicolas PEZZOLI fait un point sur le fonctionnement des cours de formation en visioconférence depuis fin octobre en raison du confinement. Cette expérience se passe bien et a permis de mettre en place des outils pour assurer la continuité de cette activité formatrice indispensable pour tous les potentiels candidats aux examens fédéraux de cette saison et aux Jeunes rejoignant le cycle prévu.

Il remercie les nouveaux formateurs ayant intégré le pôle en début de saison, d'avoir su s'adapter très rapidement aux conditions de cet arrêt des championnats et d'apporter des nouveautés, Bastien LERAY, Steven LLEWELLYN et associe à cette organisation, le CTRA Maxime APRUZZESE.

La programmation d'un cours en présentiel à la Ligue a été validée pour le Samedi 09.01.2021.

Olivier GONCALVES aborde le groupe des potentiels candidats JAF en indiquant que les actions techniques et administratives formatrices à mettre en œuvre sont importantes pour favoriser leur progression et leur mise à niveau. Il est accompagné dans cette mission de Christopher SPADAFORA.

Les jeunes se retrouveront également le samedi 09.01.2021.

Le Président Karim ABED remercie les responsables et les formateurs pour leur implication afin d'assurer cette continuité indispensable de formation valorisante pour tous les Arbitres de ligue du pôle Promotionnel.

POLE DESIGNATIONS :

Le Président Karim ABED précise que dans le cadre de la mise en place du logiciel FFF, la possibilité de disposer de désignations automatiques générer par le système, devrait permettre de modifier d'ici la fin de la saison le dispositif actuel.

Ainsi, aux responsables actuels de ce pôle, Olivier GONCALVES et Fabrice POREE, Jean-Michel DERMARDIROSSIAN viendra apporter un appui très important à cette importante charge que représentent les désignations.

POLE OBSERVATIONS :

En l'absence excusée de Jérôme CASCALES, les membres présents ont pu échanger sur la recherche d'une meilleure gestion administrative et rédactionnelle des différentes synthèses des rapports d'observations par catégories d'Arbitres (post publication des classements de fin de saison) à mettre en place pour la fin de cette présente saison. La double utilisation sera maintenue, l'une pour lister les points de progrès à intégrer dans les programmes des stages futurs et l'autre, pour servir de référence dans l'amélioration des rédactions de rapports par les observateurs.

PERSPECTIVES DE REPRISE DES COMPETITIONS SUR LA DEUXIEME PARTIE DE SAISON SUR 2021 :

L'arrêt des championnats à la date du 23.10.2020 du fait de la deuxième période de confinement liée à la crise sanitaire aura un impact d'autant plus important en fonction de la date potentielle de reprise des matchs et ceci sur le fonctionnement du football amateur et donc de l'arbitrage.

La CRA a voulu aborder ce point afin de pouvoir anticiper des réflexions quant aux obligations statutaires des observations en fonction des calendriers, quant au déroulement des examens des candidats Arbitres de Ligue et du déroulement des dates des épreuves techniques et également de nouvelles dates limites possibles pour le classement des Arbitres

Un point permettant d'en mesurer l'importance, est représenté par le nombre de matchs de championnats R1 et R2 restant à jouer depuis le 23.10.2020 :

- En R1, 240 matchs sur la saison, 38 joués (5 journées), il en reste 202 à jouer dont 82 matchs aller, soit 10 journées.
- En R2, 468 matchs pour les 3 poules, 71 joués (4 journées), il en reste 397 à jouer dont 163 matchs aller soit plus de 8 journées.

A partir de ce constat, les hypothèses de réflexion échangées en CRA portent sur les tous les éléments ayant un impact sur le cycle normal d'une saison :

A. Au niveau des Observations des Arbitres de Ligue

Il sera très difficile de pouvoir respecter dans le temps jusqu'au 30.06.2021 et dans le nombre, les observations programmées par catégories d'Arbitres de Ligue par rapport à celles déjà réalisées, mais aussi dans le respect du classement par observateur.

La CRA pourrait réduire le nombre d'observations, revoir les dispositions liées au classement, allonger la période des contrôles.

Ce seront des bases de réflexion pour une prochaine réunion CRA dès la connaissance de reprise des championnats tant sur la forme que sur les dates prévues.

B. Au niveau des dates d'examen des Candidats Arbitres de Ligue

En fonction des informations en provenance des présidents de CDA, les difficultés rencontrées en raison de cette crise sanitaire quant à l'organisation matérielle de la formation technique de leurs candidats Arbitres de Ligue, (formateurs, candidats, moyens techniques et à distance) obligent la CRA à reporter la date d'examen prévue au 20.03.2021.

Début 2021, la CRA a programmé une réunion plénière avec les CDA afin d'aborder et de partager à la fois des solutions communes sur le déroulement de la saison mais aussi leur situation quant à la formation de leurs candidats.

C. Au niveau de la date des tests techniques des Arbitres de Ligue

La CRA fixera, en fonction de l'évolution de la crise, une nouvelle date pour ces épreuves techniques prévues d'ordinaire en mai, les contenus techniques de formation continue étant transmis aux Arbitres de Ligue sur la base de 3 questionnaires de 30 questions sur les mois de décembre 2020, janvier et février 2021.

POINT AUDITIONS ARBITRES DE LIGUE :

La CRA va programmer, en visioconférence, l'ensemble des auditions d'Arbitres déjà prévues soit à leur propre demande, soit à son initiative en raison du constat de dysfonctionnement administratif.

Contact sera pris avec les Arbitres concernés profitant ainsi de cette période hors matchs.

POLE ADMINISTRATIF :

Noël RIFFAUD fait un point sur le suivi administratif et d'informations depuis la dernière réunion toujours en présence de cette crise sanitaire :

- Organisation à prévoir, et de toute évidence avant la reprise potentielle des championnats, d'une séance de tests physiques pour les Arbitres de Ligue blessés, malades ou indisponibles lors des rattrapages précédents.
Sont concernés : 10 Arbitres FOOT et 2 FUTSAL.
- Calcul des décotes CRA individuelles des Arbitres impactés arrêté au 31.10.2020, cela fera l'objet d'une décision de la CRA lors d'une prochaine réunion.
- Contact sera pris avec la CDA des ALPES quant à la transmission de l'effectif Arbitres de District au 30.09.2020.

Enfin, avant de conclure cette réunion, un échange portant sur l'évolution du Règlement Intérieur de la CRA pour la saison 2021/2022, a permis de constituer un groupe de travail composé de membres de la CRA et du CTRA afin de pouvoir finaliser à la fois sa rédaction définitive et sa validation par le Comité de Direction de Ligue avant le 31.05.2021.

CORRESPONDANCES

DE LA FFF :

Mail du 04.12 de la FFF relatif aux changements des dates pour cette saison liées au statut de l'arbitrage : le 31.03 pour l'examen du nombre d'Arbitres par clubs pour laisser le temps nécessaire de formation (au lieu du 31.01 le 28.02 pour la publication des clubs en infraction (et le 30.06 pour le nombre de matchs effectués par les Arbitres (15.06).

Mail du 09.12 de la DTA relatif à l'envoi d'un questionnaire « forms » afin de transmettre pour notre Ligue, le délai de retour à la FIA pour un Arbitre qui a arrêté sa carrière. Démarche pour l'uniformisation des paramètres en vue de la dématérialisation des licences Arbitres.

Lu et pris note, la CRA a répondu au questionnaire en regard de son RI.

Mail du 09.12 de la DTA relatif à la digitalisation possible des contenus de formation dirigeants, éducateurs, Arbitres envisagés par l'IFF.

Lu et pris note, le CRA a informé le CTRA.

Mail du 10.12 de la DTA relatif à la création du classeur interactif de formation à communiquer à tous les formateurs CRA et CDA auquel est joint un courrier du président de la CFA.

DES CDA :

COTE D'AZUR :

Mails du 06.12 relatifs à la transmission du fichier des effectifs Arbitres de District au 30.09 et à l'impossibilité de fournir des Arbitres Assistants détachés pour cette saison.

PROVENCE :

Mail du 07.12 relatif au détachement d'Arbitres Assistants, la CDA se laisse le choix de désigner 2 de leurs Arbitres méritants par le biais de la délégation.

VAR :

Mail du 07.12 relatif à la proposition du nom de l'Arbitre Assistant détaché suite à la demande de la CRA, à savoir : LIMANE Saïd.

GRAND VAUCLUSE :

Mail du 08.12 relatif à la proposition du nom des 2 Arbitres Assistants détachés suite à la demande de la CRA, à savoir : GHAJDAOUI ALAOUI Khalid et EL HAMZAOUI Samir.

DES CLUBS :

ET.S. FOSSEENNE :

Mail du 27.11 relatif à la demande de récusation d'un Arbitre sur les prochains matchs.

Lu et pris note, la CRA informe le club qu'une telle demande pour être conforme en application de l'Article 45-1 de son Règlement Intérieur, doit être signée par le Président du club.

En conséquence, la CRA, ayant constaté que le courrier reçu par mail avait été validé par le Secrétariat du club, ne peut donner une suite favorable à cette demande.

DE LA CRD:

Mail du 25.11 relatif à l'envoi des rapports d'arbitrage des 3 Arbitres ayant officié sur le match du 17.10 en CR U14 - ASPPTT MARSEILLE / A.S MONACO F.C.

Lu et pris note, la CRA la remercie et examinera ce dossier lors de sa prochaine réunion.

DES OBSERVATEURS :

- BERTRAND Vincent : mails des 02 et 09.12 relatifs au règlement des frais d'observations de septembre et Octobre 2020.

Lu et pris note, la CRA le remercie et les transfère au service administratif concerné.

DES ARBITRES :

Frais :

- FAREL Dany : mail du 27.11 relatif au règlement des frais d'arbitrage sur le match du 03.10 en CN U17 – A.C. LE PONTET VEDENE / MARIIGNANE-GIGNAC F.C.

Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère le mail au service administratif concerné.

- DEWOST Claire : mail du 28.11 relatif au règlement des frais d'arbitrage de matchs du 13.09 et 17.10.

Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère le mail au service administratif concerné.

Rapport :

Courrier : Autres demandes

- BOUBECHA Mohamed : mail du 03.12 relatif à son changement d'adresse et à la transmission d'un nouveau RIB.

Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère les renseignements aux services concernés.

- SAADI Fouzi : mail du 02.12 relatif à la transmission de ses souhaits de bonnes fêtes de fin d'année et de pouvoir retrouver les terrains très bientôt.

Lu et pris note, la CRA le remercie.

- DEFERRO Rémy : mail du 08.12 relatif à son changement de numéro de téléphone à compter de ce jour.

Lu et pris note, la CRA le remercie pour changement dans les fichiers concernés.

- FETTOUHI TANI Daniel : mail du 10.12 relatif à la réception de la circulaire CRA « STOP AU RACISME » exprimant ainsi son entière solidarité avec l'ensemble des dispositions pour ce combat contre toutes formes de discrimination.

Lu et pris note, la CRA le remercie.

Indisponibilités médicales :

- SMOUNI Hicham : mail du 26.11 relatif à l'envoi de son certificat de reprise d'arbitrage suite à sa blessure de début de saison.

Lu et pris note, la CRA le remercie.

- CHABANE Loïc : mail du 26.11 relatif à l'envoi de son certificat médical de prolongation arrêté au 22.11 (mail pour régularisation suite à la non-réception à la date prévue).

Lu et pris note, la CRA le remercie.

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

La CRA les remercie par avance.

Indisponibilité autres :

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout mail à destination de la CRA par un Arbitre de Ligue devra être transmis à partir de sa messagerie officielle Ligue [numéro_licence@lmedfoot.fr] à l'adresse mail suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr, (le nom et le prénom de l'arbitre apparaissant lors de chaque échange).

Pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance inférieur à 20 jours, le justificatif idoine doit être transmis à la CRA par mail en fichier PDF à cette même adresse.

INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

MAILS ENVOYES AUX ARBITRES INTERESSES AVEC INFORMATIONS OU DEMANDES CRA

La CRA et/ou le CTRA ont transmis :

- Le 23.11 : mail envoyé au responsable d'un collège suite à la transmission de noms de Jeunes Arbitres UNSS pouvant en fonction de la nouvelle convention FFF/UNSS/FSU, bénéficiaire de la passerelle pour devenir Arbitre de District.
- Le 01.12 : mail envoyé à tous les présidents de CDA relatif à la communication des résultats des JAL et informations sur l'examen candidats Ligue de mars 2021 et examen technique des Arbitres de Ligue en mai 2021 dans les Districts.
- Le 03.12 : mail envoyé par le CTRA à tous les Arbitres de Ligue comprenant le QUIZZ N°2 de 20 QCM à faire dans le temps de validation de 20 minutes, les 2 meilleurs Arbitres seront récompensés à la fin du cycle.
- Le 08.12 : mail envoyé aux Arbitres de Ligue du pôle Promotionnel pour un cours en présentiel le samedi 09.01.2021 à la Ligue.
- Le 08.12 : mail à tous les Arbitres de Ligue pour maintenir le contact durant cette deuxième période de confinement et leur donner rendez-vous pour des actions techniques sur les 3 mois et également les informer sur les tests de fin de saison.
- Le 10.12 : mail et circulaire « STOP AU RACISME » transmis à tous les Arbitres de ligue, à tous les Présidents de District, à tous les Présidents de CDA, à tous les Observateurs de la CRA et à tous les Délégués de la Ligue afin d'informer tous les acteurs régionaux du football, le combat permanent contre le racisme.

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 11.12.2020

Sont toujours en indisponibilité médicale, les Arbitres de Ligue suivants :

- LE CORRE Juluan : du 07.08 au 31.12.2020
- LARBI Saber : du 09.09 au 31.12.2020
- ALEXANDRE Jordan : du 01.10 au 28.12.2020

POINT SUR INDISPONIBILITES JUSQU'AU 31.12.2020

Ce fichier a été réinitialisé pour l'enregistrement des indisponibilités des Arbitres validées sur leur espace MyFFF depuis le 01.07.2020.

La réactualisation des jours non disponibles sur le plan des désignations inscrits par les Arbitres sur la fiche de renseignements a été validée et transmis au pôle Désignations.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à ces réunions par skype ouvertes à partir de 17h30 et prononce la fin de séance à 19h30.

Prochaine réunion de CRA
Le 22 Décembre 2020

Président
Karim ABED

Secrétaire
Noël RIFFAUD